

*Le Président*

*Paris, le 12 septembre 2016*

Références à rappeler : 15-233 / 16-DCC-111

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société Fnac SA à l'occasion de la prise de contrôle exclusif de la société Darty Plc, autorisée le 27 juillet 2016 par décision n°16-DCC-111, vous avez proposé de nommer la société Finexsi Expert & Conseil Financier, représentée par MM. Olivier Peronnet et Christophe Lambert, en tant que mandataire chargé du contrôle des engagements.

Ce mandataire s'engage à réaliser ses missions dans le respect des engagements déposés le 11 juillet 2016. Il assure être indépendant de la société Fnac SA et n'être exposé à aucun conflit d'intérêt susceptible de porter atteinte à son objectivité ou à son indépendance dans l'exécution de cette mission. A cet effet, vous avez également fourni le projet de contrat de mandat et ses annexes.

Compte tenu des informations transmises à mes services et après analyse des propositions soumises, je vous informe que j'agréé cette société, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandats et ses annexes que vous avez soumis à mes services les 4 et 29 août 2016.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Bruno Lasserre

---

© Autorité de la concurrence